



Service de l'aménagement et de l'urbanisme
158, rue Soucy, 2^e étage
Matane (Québec) G4W 2E3

Téléphone : 418-562-6734
Télécopieur : 418-562-7265
Courriel : mrcdelamatanie@lamatanie.ca

RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR (2016-2020)


Année 2019


MRC DE LA MATANIE





Juin 2020

Faits saillants

 Près de 50 tonnes de matières organiques putrescibles ont été détournées de l'enfouissement grâce au programme de récupération alimentaire existant entre le principal organisme de dépannage alimentaire de la MRC et les supermarchés du territoire;

 Le nombre de visites reçues à l'écocentre a été de près de 9 900, une augmentation de près de 4% par rapport à l'année 2018. En excluant les résidus de béton et d'asphalte, près de 1 400 tonnes de diverses matières apportées à l'écocentre ont été mises en valeur ou acheminées vers d'autres récupérateurs pour être mises en valeur. Le taux de mise en valeur des matières reçues est le même qu'en 2018, soit 82%;

 La quantité de matières recyclables de la collecte sélective résidentielle récupérées par habitant en 2019 s'est élevée à 85 kg, soit de 2 kg de moins par habitant par rapport à l'année 2018. La quantité totale de matières recyclables récupérées, résidentiel et ICI, a diminué d'environ 7% en 2019;

 La quantité totale de matières résiduelles éliminées par habitant pour l'année 2019 a été de 650 kg, soit 81 kg par habitant de plus que l'année 2018.

Tableaux des activités prévues et leur niveau d'avancement

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
MATIÈRES RÉSIDUELLES (COLLECTE ET SERVICES)						
1	Concerter avec les acteurs concernés par la mise en place du programme de récupération des plastiques d'ensilage du milieu agricole.	Rencontrer les différents acteurs potentiels avant l'implantation de la collecte des plastiques d'ensilage.	MRC de La Matanie	2016	Réalisé.	
2	Planter un service de collecte à la ferme des plastiques d'ensilage ou faire en sorte que les entreprises agricoles détiennent un contrat de collecte et de récupération des plastiques d'ensilage.	Collecter et récupérer d'ici 2020 80% des résidus de plastiques d'ensilage générés par les entreprises agricoles.	MRC de La Matanie Municipalités	2016-2020	- Pour inciter davantage d'agriculteurs à participer à la collecte de résidus de plastiques d'ensilage, la MRC a mis gratuitement des sacs à leur disposition pour le dépôt des pellicules ; - En 2019, onze (11) rouleaux de 50 sacs (par rouleau) pour le dépôt des plastiques d'ensilage, mis à la disposition des agriculteurs dans les bureaux municipaux, ont été récupérés par ces derniers. - En supposant que tous les sacs distribués aient été utilisés et qu'un sac soit capable de contenir l'équivalent de plastiques d'ensilage de 25 balles de foin et que le poids de plastiques d'ensilage pour recouvrir une balle de foin soit d'un kilogramme, la quantité de plastiques d'ensilage récupérés en 2019 a été de 13.75 tonnes, soit 28% environ de la quantité totale estimée de plastiques d'ensilage de 50 tonnes générés dans la MRC.	
3	Recycler les boues des étangs d'épuration vidangés.	Recycler 100% des boues d'épuration des étangs d'eaux usées dès 2018.	Municipalités	2016-2020	Aucun étang d'épuration d'eaux usées n'a été vidangé en 2019.	
4	Maintenir et améliorer le service centralisé de collecte, transport et traitement des boues de fosses septiques des résidences isolées et utiliser un outil logiciel de suivi des vidanges avec fonction de géolocalisation.	Augmenter la récupération des eaux usées des résidences isolées et assurer le suivi de la vidange de ces eaux dans toutes les municipalités de la MRC.	MRC de La Matanie	2016-2020	En 2019, 95% des installations d'eaux usées des résidences isolées, dont la vidange était prévue, ont été vidangées. Les eaux usées sont traitées pour être recyclées en restauration de sols (carrières et sablières après exploitation).	
5	Exiger des utilisateurs des chalets du TNO de Rivière-Bonjour de fournir une preuve de vidange de leurs installations septiques.	S'assurer que les eaux usées des résidences isolées des terres publiques sont collectées et traitées.	MRC de La Matanie	2016-2020	Réalisé.	

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
MATIÈRES RÉSIDUELLES (COLLECTE ET SERVICES)						
6	Convenir d'une entente avec deux intervenants majeurs du TNO de Rivière-Bonjour, localisés aux deux entrées les plus fréquentées, en vue de mettre en place des conteneurs pour le dépôt de matières résiduelles par apport volontaire.	Fournir des lieux dépôt de matières résiduelles aux résidants du territoire non organique terrestre de la MRC.	MRC de La Matanie	2016-2020	Les données des quantités de déchets et de matières recyclables apportées au lieu de dépôt existant ne sont pas encore disponibles au moment de la rédaction de ce rapport.	
7	Soutenir financièrement les organismes en GMR en vue d'améliorer l'offre de services de collecte et de récupération de matières résiduelles.	Cette mesure vise à augmenter la récupération des encombrants et du textile et à abandonner, à terme, la collecte des gros rebuts dans les municipalités et à fournir seulement un service de collecte sur appel.	Ville de Matane MRC de La Matanie	2016-2020	La Ville de Matane a financé pour un montant de près de 14 000 dollars divers projets en lien direct avec la gestion des matières résiduelles.	
8	Faire du principe des 3RV une priorité régionale en vue de soutenir financièrement tout projet d'une entreprise d'économie sociale et solidaire qui vise à réduire à la source, à réutiliser et à recycler diverses catégories de matières résiduelles.	Cette mesure vise à promouvoir le principe des 3RV-E en vue d'encourager la réduction à la source et d'augmenter le réemploi et le recyclage de matières résiduelles, tout en diminuant leur enfouissement sur le territoire, et à contribuer à la mise en place d'un réseau de réemploi dans la MRC.	MRC de La Matanie	2016-2020	Aucun projet visant à réduire à la source ou à recycler des matières résiduelles n'a été financé par la MRC en 2019.	
9	Maintenir la collecte annuelle/bisannuelle des encombrants et exiger la récupération des matières récupérables.	Cette mesure vise à récupérer 80% des encombrants collectés au cours des collectes de gros rebuts d'ici 2020.	Municipalités	2016-2020	- La quantité d'encombrants collectés au cours des collectes printanières et automnales des municipalités a été de 329 tonnes en 2019. C'est une légère hausse de 1% comparativement à 2018. Cette augmentation, quoique minime, vient mettre un terme à une série de baisses successives des quantités enfouies annuellement.	

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
MATIÈRES RÉSIDUELLES (COLLECTE ET SERVICES)						
10	Maintenir et améliorer les services de collecte des matières recyclables assimilables à la collecte sélective du milieu résidentiel et des petits ICI.	Récupérer 70% du papier et carton et 60% du verre, du métal et du plastique récupérable de la collecte sélective d'ici 2020.	Municipalités	2016-2020	- En 2019, la quantité de matières recyclables de la collecte sélective récupérées a été de 1 786 tonnes environ, soit une diminution de près de 3% par rapport à l'année 2018; - La quantité de matières recyclables de la collecte sélective résidentielle récupérées par habitant en 2019 s'est élevée à 85 kg, une diminution de 2 kg par habitant par rapport à l'année 2018.	Le taux de rejet de matières recyclables a été de 15.81 %.
11	Adopter et modifier la réglementation municipale relative à la gestion des matières résiduelles pour : <i>- interdire le dépôt dans le bac à déchets du bois, du papier, du carton, des RDD, des résidus verts et alimentaires.</i>	Cette mesure vise à adapter la réglementation municipale et à responsabiliser davantage les ICI dans la gestion de leurs matières résiduelles	Municipalités	2018	-	
	<i>- exiger le tri ou l'acheminement des résidus CRD vers un centre de tri.</i>			2017	Mesure reportée jusqu'à la mise en place de la collecte des matières organiques putrescibles.	
	<i>- interdire l'enfouissement des résidus CRD au LET de Matane.</i>			2018	-	
	<i>- exiger des ICI non desservis par la collecte municipale de transmettre aux Municipalités une copie de leur contrat de collecte de matières résiduelles.</i>			2017	Mesure reportée jusqu'à la mise en place de la collecte des matières organiques putrescibles.	
12	Contribuer à l'établissement de partenariats de distribution de surplus de produits alimentaires entre les supermarchés et les organismes d'économie solidaire visant à assurer la sécurité et l'autonomie alimentaires de certaines couches de la population.	Cette mesure vise à réduire le gaspillage alimentaire tout en assurant la sécurité alimentaire d'une partie de la population.	MRC de La Matanie	2016-2020	Le partenariat établi entre le principal organisme de dépannage alimentaire du territoire (Cuisine collective de la région de Matane) et les supermarchés ont permis de récupérer 46 tonnes d'aliments en 2019. Environ 97% des aliments collectés, soit environ 45 tonnes, ont été détournés de l'enfouissement.	
13	Inciter les organisateurs d'un événement réunissant un grand nombre de gens à mettre en place, pour toute la durée de l'évènement, des contenants à trois voies pour le dépôt de matières résiduelles.	Augmenter la récupération de matières recyclables et organiques	Municipalités	2018-2020	Mesure reportée.	
14	Renouveler les bacs de recyclage et de déchets dans les aires publiques et en équiper les nouveaux lieux publics.	Rendre disponibles des équipements de récupération dans toutes les aires publiques du territoire.	Municipalités	2016-2020	Aucun îlot de récupération n'a été ajouté dans les lieux publics de La Matanie en 2019.	

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
MATIÈRES RÉSIDUELLES (COLLECTE ET SERVICES)						
15	Traiter les résidus en provenance des ICI au futur centre de traitement des matières organiques putrescibles.	Augmenter la récupération de matières organiques	Ville de Matane	2019-2020	<ul style="list-style-type: none"> - La Ville de Matane a opté pour le traitement des matières organiques par compostage en andains retournés sur aire ouverte. La réalisation des plans et devis et des démarches administratives pour la construction de l'installation sont en cours; - Les matières organiques des municipalités de la MRC seront collectées et traitées dans cette plateforme de compostage. 	
16	Maintenir les opérations d'exploitation de l'écocentre et du lieu d'enfouissement.	Cette activité vise à augmenter le nombre de visites et la quantité de matières récupérées à l'écocentre pour des fins de mise en valeur.	Ville de Matane	2016-2020	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre total de visites reçues à l'écocentre pour l'année 2019 a été de près de 9 900; une augmentation de 4 % par rapport à 2018. Le nombre de visites de particuliers continuent d'augmenter également (6.4% de plus qu'en 2018). - Un total de 1 487 tonnes de matières diverses (excluant les résidus de béton et d'asphalte) ont été récupérées à l'écocentre pour des fins de mise en valeur; - En 2019, 13 687 tonnes de matières résiduelles provenant des différents secteurs ont été enfouies au LET de Matane, soit une augmentation de mille sept cents (1 700) tonnes par rapport à l'année 2018. Cette augmentation est due en grande partie à l'augmentation des rejets du centre de tri des résidus de CRD. Un nombre plus élevé de bâtiments a été démoli sur notre territoire en 2019. - La quantité totale de matières résiduelles éliminées par habitant pour l'année 2019 a été de 650 kg, soit près de 81 kg par habitant de plus que l'année 2018. 	Le taux de mise en valeur ou d'acheminement aux fins de mise en valeur a été de près de 82% à l'écocentre. Taux similaire à 2018.

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
ACQUISITION DE CONNAISSANCES ET INFRASTRUCTURES						
17	Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des ICI afin de mieux cibler les interventions.	Produire à l'échelle régionale les données sur la composition des matières résiduelles générées par les secteurs résidentiel et des ICI.	Municipalités MRC de La Matanie	2016-2020	Réalisé.	
18	Réaliser un sondage préalable à la mise en place du programme de récupération des plastiques d'ensilage auprès des producteurs agricoles et diffuser les résultats auprès des acteurs concernés.	Compléter l'estimation de la quantité de résidus de plastiques d'ensilage générés dans les fermes.	MRC de La Matanie	2016	Réalisé.	
19	- Étudier la faisabilité de l'implantation d'une installation de traitement des matières organiques putrescibles par biométhanisation. - Décider du choix de traitement des matières organiques putrescibles et modifier le PGMR, le cas échéant.	Augmenter la récupération de matières organiques	Ville de Matane MRC de La Matanie	2017	Réalisé (voir mesure 15).	
20	Étudier la possibilité d'établir un réseau local de réemploi de matières résiduelles (économie circulaire).	Cette mesure vise à identifier et à créer des symbioses et maillages entre entreprises dans une démarche de mise en place, à plus long terme, d'échanges synergiques de matières résiduelles, entre autres.	SADC-Matane Ville de Matane MRC de La Matanie	2016-2018	Réalisé.	

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
ACQUISITION DE CONNAISSANCES ET INFRASTRUCTURES						
21	Faire de la veille des technologies et procédés de recyclage du polystyrène en vue d'une éventuelle récupération dans le bac de recyclage (plastique # 6).	Cette mesure vise à trouver des solutions de mise en valeur pour le plastique numéro 6.	MRC de La Matanie	2016-2020	En continu.	
22	Encourager l'implantation d'une collecte municipale ou la mise en place d'un point de dépôt municipal des RDD et assimilables tels les piles, les batteries et les résidus de TIC.	Augmenter la récupération des matières qui ne font pas l'objet de collecte par les municipalités.	MRC de La Matanie Municipalités	2016-2020	Aucune demande n'a été formulée par les municipalités de la MRC de La Matanie en 2019.	
INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION						
23	Informier et sensibiliser les gestionnaires d'ICI sur les mesures d'une saine gestion des matières résiduelles.	Cette mesure vise à augmenter les performances de récupération des matières résiduelles au sein des ICI.	MRC de La Matanie	2016-2020	Aucune activité de sensibilisation visant les gestionnaires d'ICI n'a été effectuée en 2019.	
24	Fournir un service-conseil personnalisé aux ICI en vue de les aider à une meilleure gestion de leurs matières résiduelles.	Fournir de l'assistance technique aux petits ICI dans la recherche de solutions de valorisation de leurs matières résiduelles.	MRC de La Matanie Ville de Matane	2016-2020	La MRC de La Matanie a accompagné une institution vers la mise en place de la collecte des matières organiques putrescibles et de leur compostage.	
25	Mettre en œuvre des activités de reconnaissance des ICI qui adoptent des mesures visant une saine gestion des matières résiduelles.	Souligner les actions des ICI qui contribuent à réduire, à réutiliser et à recycler leurs matières résiduelles et faire connaître ces actions dans toute la communauté.	MRC de La Matanie	2016-2020	Mesure abandonnée.	
26	Inciter les conseils municipaux à réduire l'utilisation du papier au cours de leurs rencontres (« Conseil sans papier »).	Cette mesure vise à réduire l'utilisation du papier dans les réunions de conseils municipaux.	MRC de La Matanie Municipalités	2016-2020	La Ville de Matane et La MRC de La Matanie ont adopté depuis plusieurs années la formule du "Conseil sans papier". La sensibilisation à l'adoption de cette formule continue pour les autres administrations municipales.	
27	Sensibiliser et informer les gestionnaires d'épiceries et de supermarchés sur le gaspillage alimentaire et les moyens d'y remédier.	Cette mesure vise à réduire le gaspillage alimentaire et à diminuer l'élimination des matières organiques putrescibles.	MRC de La Matanie	2016-2017	En continu.	
28	Élaborer et diffuser des dépliants sur le tri des résidus de CRD notamment au cours de l'émission par les municipalités des permis de construction, de rénovation et de démolition.	Cette mesure vise à acheminer 100% des résidus de construction, de rénovation et de démolition du bâtiment vers un centre de tri.	MRC de La Matanie Municipalités	2016-2018	Réalisé.	

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION						
29	Promouvoir auprès des entreprises de construction le nouveau service de tri des résidus de CRD disponible dans la MRC.	Cette mesure vise à acheminer 100% des résidus de construction, de rénovation et de démolition du bâtiment vers un centre de tri.	MRC de La Matanie	2016-2017	Réalisé.	
30	Sensibiliser et informer les utilisateurs des terres publiques du TNO de Rivière-Bonjour de l'emplacement des conteneurs pour le dépôt volontaire des matières résiduelles.	Faire connaître les lieux de dépôt de matières résiduelles sur le TNO terrestre de la MRC.	MRC de La Matanie	2016-2018	Réalisé.	
31	Informier et sensibiliser les producteurs agricoles sur le programme de récupération des plastiques d'ensilage.	Sensibiliser et informer tous les producteurs agricoles concernés de la mise en place de la collecte et de la récupération des résidus de plastiques d'ensilage.	MRC de La Matanie	2016-2018	En 2019, près de 40% des producteurs agricoles concernés par la collecte des plastiques agricoles ont été sensibilisés directement et ont reçu un dépliant spécialement préparé pour expliquer la procédure de collecte (voir l'état d'avancement de la mesure no. 2).	
32	Renforcer et améliorer les campagnes d'été d'information et de sensibilisation à la récupération des matières résiduelles.	Augmenter la récupération des diverses catégories de matières résiduelles.	MRC de La Matanie Municipalités	2016-2020	<ul style="list-style-type: none"> - En 2019, les occupants de plus de 1 851 résidences, localisées dans neuf (9) municipalités de la MRC (Saint-Ulric, Grosses-Roches, Les Méchins, Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Saint-Jean-de-Cherbourg, Baie-des-Sables, Saint-Léandre et Matane), ont été sensibilisés par le biais d'activités de sensibilisation de porte en porte. - Près de 1 200 bacs de récupération de matières recyclables de la collecte sélective et de bacs à ordures ont été inspectés dans les mêmes municipalités citées précédemment en vue d'évaluer la qualité des matières déposées. - Quarante-deux (42) classes de neuf (9) écoles à Matane, Saint-Adelme, Saint-René-de-Matane, Baie-des-Sables et Saint-Léandre, de la Commission scolaire des Mont-et-Marées, quatre (4) camps de jour, dans quatre municipalités du territoire, et deux (2) centres de la petite enfance ont été visités et les jeunes sensibilisés par les écopatrouilleuses de la ville de Matane. Différentes approches ont été utilisées pour les atteindre : ateliers, jeux de tri, pièces de théâtre, etc. - Les écopatrouilleuses de la ville de Matane ont tenu des kiosques au cours de diverses activités réunissant des centaines de personnes. Elles ont pu sensibiliser un grand nombre indéterminé de gens. - Les messages radiodiffusés et publiés sur les médias sociaux et dans le journal local reliés à la sensibilisation et à une bonne gestion des matières résiduelles ont été intensifiés au cours des campagnes de sensibilisation d'été et d'hiver 2019. 	

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION						
33	Faire connaître l'existence des points de dépôt des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs.	Augmenter la récupération des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs.	MRC de La Matanie	2016-2020	Réalisé.	
34	Promouvoir le programme de subvention à l'achat de couches lavables de la Ville de Matane et inciter les autres municipalités à mettre en place un programme similaire.	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.	MRC de La Matanie Municipalités	2016-2020	-	
35	Réaliser un suivi conjoint des mesures de réduction des matières résiduelles enfouies au LET de Matane entre la MRC de La Matanie et la MRC de La Haute-Gaspésie.	Cette mesure vise à assurer la cohérence des actions de réduction de matières résiduelles entreprises par les deux MRC puisque la MRC de La Haute-Gaspésie élimine ses déchets au LET de Matane.	MRC de La Matanie	2016-2020	Mesure abandonnée.	
36	Produire et diffuser un bilan annuel par municipalité relatif à la gestion des matières résiduelles.	Évaluer la performance des municipalités en termes de récupération de matières recyclables et d'élimination de déchets par habitant afin de mieux orienter les activités de sensibilisation.	MRC de La Matanie	2016-2020	En continu.	
37	Produire et diffuser le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR.	Rendre publics les résultats des mesures et actions entreprises par les municipalités et la MRC.	MRC de La Matanie	2016-2020	En continu.	

Annexe

Liste des municipalités locales de la MRC de La Matanie

Code	Municipalité	Coordonnées	Désignation	Secteur	Population	Superficie (km ²)
08080	Baie-des-Sables	20, du Couvent C.P. 39 Baie-des-Sables, G0J 1C0 Téléphone : (418) 772-6218	Municipalité	Rural	634	65,04
08073	Saint-Ulric	128, avenue Ulric Tessier Saint-Ulric, G0J 3H0 Téléphone : (418) 737-4341	Municipalité	Rural	1 571	120,20
08065	Saint-Léandre	2005, rue de l'Église, Saint-Léandre, G0J 2V0 Téléphone : (418) 737-4973	Paroisse	Rural	366	104,26
08040	Sainte-Paule	191, de l'Église Sainte-Paule, G0J 3C0 Téléphone : (418) 737-4296	Municipalité	Rural	245	84,22
08053	Matane	230, Saint-Jérôme Matane, G4W 3A2 Téléphone : (418) 562-2333	Ville	Semi-urbain	14 142	195,64
08035	Saint-René-de-Matane	178, avenue Saint-René Saint-René-de-Matane, C.P. 58, G0J 3E0 Téléphone : (418) 224-3306	Municipalité	Rural	985	255,70
08023	Sainte-Félicité	192, rue Saint-Joseph Sainte-Félicité, C.P. 9, G0J 2K0 Téléphone : (418) 733-4628	Municipalité	Rural	1 106	91,38
08030	Saint-Adelme	138, rue Principale Saint-Adelme G0J 2B0 Téléphone : (418) 733-4044	Paroisse	Rural	505	101,62
08010	Saint-Jean-de-Cherbourg	10, 8 ^e Rang, St-Jean-de-Cherbourg, G0J 2R0 Téléphone : (418) 733-8177	Paroisse	Rural	168	113,77
08015	Grosses-Roches	122, rue de la Mer C.P. 69 Grosses-Roches G0J 1K0 Téléphone : (418) 733-4273	Municipalité	Rural	381	63,65
08005	Les Méchins	108, route des Fonds Les Méchins, G0J 1T0 Téléphone : (418) 729-3952	Municipalité	Rural	940	441,22
08902	Rivière-Bonjour	158, rue Soucy, 2 ^e étage Matane, G4W 2E3	Non organisé	Autre	-	1 678,11
080	MRC de La Matanie	Téléphone : (418) 562-6734	MRC		Sans TNO	1 636,70
TOTAL					21 043	3 315

Source (population) : Gouvernement du Québec, décembre 2019. Décret 1214-2019 concernant la population des municipalités locales, des villages nordiques et des arrondissements. Estimation de l'Institut de la statistique du Québec en date du 1^{er} juillet 2019.

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Nom de la MR :

MRC de La Matane

Année : 2019

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/>

Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'occupation résidentielles (1-5 logements)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF		Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles (incluant d'origine animale)		Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)							
			oui	non	Nombre d'unités d'occupation résidentielles deservies au 31 décembre 2019	Nombre de collectes en 2019	Nombre d'unités d'occupation résidentielles deservies	Implantation (MM/AAAA)	Information, sensibilisation et éducation dans l'année	Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Nombre de lieux d'apport volontaire	Résidus alimentaires	Début	Fin	
8080	Baie-des-Sables (M)	281	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0	0	0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
8073	Saint-Ulric (M)	685	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0	0	0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
8065	Saint-Léandre (P)	166	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0	0	0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
8040	Sainte-Paule (M)	122	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0	0	0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
8053	Matane (V)	5814	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0	0	0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
8035	Saint-René-de-Matane (M)	467	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0	0	0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
8023	Sainte-Félicité (M)	478	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0	0	0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
8030	Saint-Adelme (P)	205	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0	0	0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
8010	Saint-Jean-de-Cherbourg (P)	83	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0	0	0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
8015	Grosses-Roches (M)	215	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0	0	0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
8005	Les Méchins (M)	514	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0	0	0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
8902	Rivière-Bonjour (NO)	0	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0	0	0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMK

Aide-mémoire (Annexe 1)

Veuillez compléter les informations pour chaque municipalité faisant partie du territoire d'application de votre PGMK, incluant les communautés autochtones. Sur le site web du MELCC, vous pouvez consulter les critères d'admissibilité à l'enveloppe réservée pour la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Unités d'occupation, objectif de desserte du territoire et période de service minimal pour tous types de services.

Le nombre total d'unités d'occupation résidentielle comprises dans les bâtiments contenant de 1 jusqu'à 5 logements inclut les résidences permanentes et saisonnières. Ce nombre, multiplié par 70 %, correspond à la cible de desserte minimale exigée. À l'arde du nombre d'unités d'occupation résidentielle desservies pour l'année 2019, que ce soit par l'entremise d'une collecte de matières organiques triées à la source ou de composteurs domestiques selon l'exigence applicable en fonction de la population et du périmètre urbain, le Ministère évalue l'atteinte de l'objectif de desserte. Toutes les unités d'occupation desservies peuvent être incluses dans les colonnes correspondantes selon le type d'équipement présent. Chaque unité d'occupation desservie se trouve dans une seule des colonnes. Par exemple, une municipalité comportant 700 unités d'occupation résidentielle dont 500 unités d'occupation comprises dans la catégorie des 1 à 5 logements devra avoir minimalement un objectif de desserte de 350 unités d'occupation résidentielle en 2019, tout type de bâtiment confondu. Selon la catégorie de demandeur, la desserte de 350 unités d'occupation peut être atteinte par une combinaison de collecte porte-à-porte et de composteurs domestiques. La période couverte par la collecte doit être identifiée par une date de début et de fin pour la collecte et les composteurs domestiques. Les équipements doivent être en exploitation à partir du 1er juillet de l'année visée pour être considéré. Un minimum de 26 collectes annuellement est nécessaire pour rencontrer les exigences.

Règlement interdisant le stockage et l'épandage de matières résiduelles fertilisantes (MRF)

L'épandage de MRK en zone agricole (zone verte) est un débouché incontournable pour retourner à la terre des nutriments. Par sa réglementation et les exigences du Guide sur le recyclage des MRK mis en application par les agronomes et ingénieurs forestiers, le MELCC assure un encadrement en fonction des plus récentes connaissances scientifiques. Or, une réglementation municipale interdisant, dans la zone verte, le stockage et l'épandage d'une ou de plusieurs MRK dont le compost, le digestat, les biosolides municipaux, les boues de fosses septiques stabilisées, les biosolides papetiers et de désencrage nuit à l'atteinte des objectifs environnementaux du Québec. Si une municipalité déclare avoir une telle réglementation, elle doit le noter dans la case appropriée et le Ministère communiquera avec elle.

Collectes = matières organiques végétales et alimentaires incluant d'origine animale

Une collecte résidentielle de matières organiques végétales et alimentaires (collecte de troisième voie) ou en complément par contenants en apport volontaire doivent intégrer les matières d'origine animale. La collecte des résidus verts (feuilles, gazon) ne permet pas l'atteinte de l'exigence. Les matières peuvent être acheminées à une plateforme de compostage ou à un composteur thermophile

Composteurs domestiques

Les composteurs domestiques peuvent être considérés dans les municipalités qui peuvent traiter uniquement les matières organiques végétales dans une portion ou l'entiereté de leur territoire. Les critères et la liste des municipalités concernées se retrouvent sur le site Web du MELCC.

Dans le contexte de ce programme, un composteur communautaire réservé au traitement des matières d'un nombre restreint d'unités d'occupation est considéré comme un composteur domestique. Par exemple, si un composteur est implanté dans un logement comprenant 12 unités d'occupation, toutes ces unités sont considérées comme étant desservies. Le nombre d'unités desservies doit être inscrit dans la colonne L. Toutefois, un composteur communautaire accessible à l'ensemble des citoyens, installé par exemple dans un écocentre, ne compte pas dans la desserte des unités d'occupation du territoire.

Apport volontaire = possibilité pour les municipalités de moins de 5000 habitants

L'apport volontaire correspond à un ou plusieurs lieux spécifiques où sont acheminés des résidus alimentaires et verts dans un ou plusieurs contenants, collectés régulièrement et accessibles à l'ensemble des citoyens d'une municipalité.

Par exemple, des contenants disposés dans un point central de la municipalité constituent de l'apport volontaire. Un contenant mis à la disposition restreinte d'une rue pour collecter les matières organiques des résidents ne constitue pas de l'apport volontaire. Dans ce cas, il s'agit d'une forme de collecte.

Les municipalités doivent également faire partie d'une MRC pour laquelle plus de 50 % des municipalités possèdent un périmètre urbain comprenant moins de 220 unités d'occupation. Les unités d'occupation desservies par des composteurs domestiques ou par une collecte par contenants en apport volontaire sont celles qui sont comptabilisées pour l'atteinte de la cible de desserte. La liste des MRC visées se retrouve sur le site Web du MELCC.

L'apport volontaire peut être intégré selon les combinaisons suivantes :

1- Combinaison : Composteurs domestiques avec une desserte territoriale minimale de 70 % + Apport volontaire

2- Combinaison : Collecte porte à porte avec une desserte territoriale minimale de 50 % + Apport volontaire

Pour considérer l'apport volontaire la municipalité doit :

- Démontrer minimalement une preuve que des acteurs d'information, de sensibilisation et d'éducation relative au service de gestion des matières organiques ont été réalisés dans l'année;
- Distribuer à l'ensemble des unités d'occupation un récipiant de cuisine;
- Avoir au minimum 1 lieu d'apport volontaire pour les résidus alimentaires incluant les résidus d'origine animale et 1 lieu d'apport volontaire pour les résidus verts (les 2 peuvent être au même endroit). Un composteur peut aussi compter comme un point d'apport volontaire, si les autres conditions sont respectées.

Informations générales

Vous devez être en mesure de présenter les informations à la source des données fournies dans cette annexe. Pour toutes informations, communiquez avec le MELCC par courriel à redevances@environnement.gouv.qc.ca